

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2013

Présents : Hélène CASTELLS, Isabelle COURBON, Sylvie DALLOZ, Danièle METAIS, Nicole MONNET, Geneviève QUERTAIMONT.

Messieurs : Patrick VIGNES, Francis BRIULET, Bernard CAZAUX, Yves DE GINESTET, Yves LANSAC, Marc LEON, Jean Charles ROUMY.

Procurations : Madame Hélène CASTELLS à Nicole MONNET
Madame Isabelle COURBON à Geneviève QUERTAIMONT
Madame Danièle METAIS à Francis BRIULET

Secrétaire de Séance : Geneviève QUERTAIMONT

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2013.

Point 2 : Point sur les travaux d'Aménagement du Cœur du Village et Sécurisation de ses Accès.

Point 3 : Point sur le dossier assainissement

Point 4 : Représentativité de la Commune au sein du Grand Tarbes.

Point 5 : Redevance d'Occupation du Domaine Public GrDF 2013.

Point 6 : Solidarité envers les sinistrés des inondations

Point 7 : Questions Diverses.

La séance est ouverte à 19 heures 30

Point 1

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2013

Monsieur le Maire soumet, comme il se doit, à l'assemblée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2013 qui a été adressé à chacun.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2013.

Point 2

- **Point sur les travaux d'Aménagement du Cœur du Village et Sécurisation de ses Accès.**

Avant de donner la parole à Messieurs Bernard CAZAUX et Francis BRIULET, Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que le lundi 8 juillet dernier a été organisée, comme convenu, une réunion d'information à l'attention des riverains de la Place du Béziau, de la rue du Bois et de la rue de la Chataigneraie, concernés par le démarrage des travaux de la dernière tranche relative à cette opération.

Monsieur le Maire se réjouit de la participation des intéressés, en présence de l'entreprise, et précise qu'à cette occasion une large information a notamment été donnée concernant la cession de terrains, à titre gratuit, de la famille DE GINESTET à la Commune permettant, d'une part l'aménagement et la sécurisation de la rue du Bois, mais également d'autoriser à l'avenir le raccordement de cette dernière et de la rue du Bernata avec la rue de la Chataigneraie, via le terrain acquis par la Commune dans les années 80 ce qui, jusqu'alors, n'avait pas été possible.

Messieurs BRIULET et CAZAUX interviennent tour à tour pour rendre compte à l'ensemble des Membres du Conseil Municipal de l'avancement des travaux, étant précisé que le parking de la Poste et la rénovation du réseau d'eau pluviale de la salle Saint Etienne devraient être achevés pour les Fêtes de Laloubère.

Le Conseil Municipal prend note.

Point 3

- **Point sur le dossier assainissement**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les éléments du dossier concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement à la suite des conclusions du diagnostic confié au Cabinet BOUBEE-DUPONT EAU et ENVIRONNEMENT engagé en 2012.

Monsieur le Maire rappelle également les désordres constatés, qui concernent un volume important d'Eaux Claires Parasistes Permanentes qui transite dans le réseau, tant en période sèche qu'en période humide, rendant nécessaire cette opération pour laquelle 3 scénarios sont envisagés, et dont la mise en œuvre, selon celui à retenir, représentera un investissement de 200 000 à 500 000 €.

A la demande de Monsieur le Maire, Messieurs CAZAUX et BRIULET interviennent également pour préciser qu'avant d'engager les travaux rue du Bois, qui se trouve dans un secteur identifié comme pouvant être impacté, les investigations nécessaires ont été réalisées.

S'agissant de la mise en œuvre des travaux, Monsieur le Maire propose qu'une consultation soit engagée afin de désigner un bureau d'études à qui sera confié une mission de Maîtrise d'Œuvre pour accompagner la Commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent cette proposition.

Point 4

- Représentativité de la Commune au sein du Grand Tarbes

Monsieur le Maire donne une lecture commentée du courrier, en date du 18 juin 2013, de Monsieur le Préfet, indiquant notamment que les conseils municipaux sont appelés à délibérer sur une proposition de répartition des sièges au sein de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont ils dépendent, et que lesdites délibérations doivent être adoptées avant le 31 août 2013.

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal qu'à l'occasion du Conseil Communautaire du vendredi 17 mai dernier les modalités de répartition des délégués communautaires entre les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes ont été déterminées.

Monsieur le Maire donne une lecture de la délibération n° 35 du Conseil Communautaire du vendredi 17 mai 2013 fixant cette répartition, en précisant notamment que cette instance a opté pour le mode de répartition suivant :

Communes	Nombre de délégués
Angos	1
Aureilhan	5
Barbazan-Debat	2
Bordères-sur-l'Echez	3
Bours	1
Chis	1
Ibos	2
Laloubère	2
Odos	2
Orleix	1
Salles-Adour	1
Sarrouilles	1
Séméac	3
Soues	2
Tarbes	24
Total	51

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal d'approuver cette répartition des sièges au sein du Grand Tarbes qui donne donc 2 représentants de la Commune à l'EPCI.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident, à l'unanimité, d'approuver le mode de répartition proposé dans la

**délibération du Conseil Communautaire, en date du 17 mai 2013,
fixant la représentativité des communes au sein du Grand Tarbes.**

Point 5

- Redevance d'Occupation du Domaine Public GrDF 2013

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Francis BRIULET informe les Membres du Conseil Municipal qu'il leur appartient d'arrêter le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public GrDF, étant précisé qu'en Conseil Municipal en date du 18 novembre 2008, le taux a été fixé à 0,035 € le mètre et que la longueur de canalisation de distribution à prendre en compte représente 13 495 mètres.

Monsieur Francis BRIULET précise également que, pour l'année 2013, le montant plafond de la Redevance Communale (P.R.) s'établit, selon la formule de calcul à 650,33 €.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'arrêter l'état des sommes dues par GrDF, au titre de l'Occupation du Domaine Public Communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz, à 650,33 € pour la redevance 2013.

Point 6

- Solidarité envers les sinistrés des inondations

A la suite des inondations qui ont si durement touché le Département, Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal se prononce sur la forme que devra revêtir l'expression du soutien et de la solidarité de la Commune.

Un large débat s'instaure, auquel participent l'ensemble des Membres présents, au cours duquel sont notamment évoquées les différentes actions engagées à partir de la plateforme de coordination animée par le Conseil Général des Hautes-Pyrénées et la Préfecture, et ce en lien avec les différentes collectivités et associations, ainsi que l'expression de la solidarité des communes avec celles qui se trouvent sinistrées via l'Association Des Maires des Hautes-Pyrénées.

A cet égard il est proposé :

- d'une part d'adresser à l'ADM 65, qui a ouvert un compte bancaire à cet effet, une aide d'un montant de 1 000 €,
- et d'autre part, d'orienter vers ce dispositif toute les intentions, notamment associatives, qui se feront connaître.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le versement d'une aide de 1 000 € en direction des communes sinistrées, via l'ADM 65.

Point 7

- Questions diverses

➔ Subvention aux conscrits

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, du versement d'une subvention de 250 € à l'association des conscrits, qui sera prélevée sur la ligne « Autres subventions » prévue au budget.

➔ Cantine scolaire

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Geneviève QUERTAIMONT présente ce dossier en précisant, notamment, les conclusions du groupe de travail qui s'est réuni le 25 juin dernier en présence des représentants des parents d'élèves de la maternelle et du primaire, mais aussi des agents de la Commune, afin d'examiner les propositions présentées par les prestataires ELIOR et SOGERES.

Madame Geneviève QUERTAIMONT informe les Membres du Conseil Municipal, qu'en conclusion, ce groupe de travail propose de choisir le maintien des prestations du Groupe ELIOR.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de retenir cette proposition.

➔ Stationnement rue du Bourg Sud

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de la demande formulée par des riverains de la rue du Bourg Sud afin qu'il soit remédié aux problèmes de stationnement qui occasionnent une gêne.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de confier à Monsieur BRIULET, Adjoint aux Travaux, l'étude de ce dossier afin que soient prises les dispositions qui seraient nécessaires au respect de la réglementation.

- oOo -

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21 h 00.

- oOo -